

	
Délibération n° 28	Conseil Municipal du Lundi 12 avril 2021
Direction des Services Techniques	Domaine de compétence : 1.1 – Marchés Publics
<p>Le Lundi Douze Avril deux mille vingt et un à 17 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<p>Date de convocation : 01/04/2021</p> <p>Membres présents : 24 puis 25 (Arrivée de Madame Christelle BEAURAIN à 17 h 45)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 6</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 1</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 2 puis 1 (Arrivée de Madame Christelle BEAURAIN à 17 h 45)</p> <p>Nombre de votants : 31</p> <p>Affiché le 15/04/2021</p>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Frédéric CADET, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Grégory HURTREL à Madame Justine GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Catherine SIBLISKI à Monsieur Franck TINDILLIER, Madame Marine NEMPONT à Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 1</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART, Madame Christelle BEAURAIN (Arrivée à 17 h 45)</p> <p>Votants : 31</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Adrien BACLET</p>
<p>Objet : Projet de convention de délégation partielle de compétence pour la création d'un service à la personne de collecte de déchets verts en porte à porte</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur le Maire</p>	
<p>Synthèse de la délibération :</p>	<p>Projet de convention de délégation partielle de compétence pour la création d'un service à la personne de collecte de déchets verts en porte à porte</p>

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois en date du 25 mars 2021,

Vu la délibération n°8 en date du 8 février 2021 approuvant la signature d'une convention avec la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois pour la création d'un service à la personne pour la collecte des déchets verts en porte à porte et création d'un

groupement de commandes entre la commune du Touquet-Paris-Plage et les communes de Brexent-Enocq, Camiers, Cucq-Stella-Trépiéd, Etaples-sur-mer, Frencq, Lefaux, Merlimont, Tubersent et Widehem en vue de la passation d'un marché pour la collecte des déchets verts en porte à porte,

Considérant, que par voie de délibération du Conseil d'Agglomération n°2020-284 du 19 novembre 2020, et dans le cadre du pacte de gouvernance, il a été acté la possibilité de confier aux communes qui le souhaitent le choix de créer, sur une période déterminée, un service à la personne pour la collecte des déchets verts au porte à porte. Il est rappelé que ce service n'existe pas sur le territoire de la communauté dans le cadre de l'organisation relative à la gestion des déchets telle que définie à la délibération n°2018-249 du 11 octobre 2018.

Les communes souhaitant créer ce service sont : Brexent-Enocq, Camiers, Cucq, Etaples-sur-mer, Frencq, Lefaux, Le Touquet Paris-Plage, Merlimont, Tubersent et Widehem.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet de convention de délégation partielle de compétence pour la création d'un service à la personne de collecte de déchets verts en porte à porte selon les clauses de la présente convention
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention

la délibération est adoptée par 31 voix.

Vu pour être affiché le 15 Avril 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

